



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

DIRECTION  
DES SERVICES À LA POPULATION

## Débit temporaire de boissons

SERVICE ELECTIONS, PIECES D'IDENTITE ET  
ATTESTATIONS  
05.55.45.62.65

[secretariat\\_PIA@ville-limoges.fr](mailto:secretariat_PIA@ville-limoges.fr)

### Qui peut solliciter une autorisation de débit temporaire de boissons ?

1) Une autorisation de débit temporaire de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes peut être sollicitée :

- à l'intérieur des installations sportives par les organisateurs de manifestations agricoles (2 par an pour 48h maximum) et les groupements sportifs agréés (10 par an pour 48h maximum) Article L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
- à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique (en dehors des installations sportives) par toute personne ou association non organisatrice de la manifestation,
- à l'occasion de manifestations publiques diverses (en dehors des installations sportives) par les associations « loi 1901 » pour les manifestations qu'elles organisent (5 par an maximum) Article L 3334-2 du Code de la Santé Publique.

Un imprimé disponible en mairie ou sur le site Internet de la Ville de Limoges ([ville-limoges.fr](http://ville-limoges.fr), rubrique « démarches en ligne ») est à compléter et à **retourner au minimum 15 jours avant la date de la manifestation.**

2) Une autorisation de débit temporaire de boissons de toute nature peut être sollicitée dans l'enceinte des expositions et des foires par tout individu ou société, après avis de la foire – Article L 3334-1 du Code de la Santé Publique.

Un formulaire est à retirer au Parc des Expositions - Boulevard Robert Schuman 87100 LIMOGES.

### Où déposer votre demande ?

- à la **Mairie de Limoges**, Service Élections-Pièces d'identité et attestations  
Tél. 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)  
Mail : [secretariat\\_PIA@ville-limoges.fr](mailto:secretariat_PIA@ville-limoges.fr)
- à la **Mairie annexe de Landouge, mairie annexe de Beaune-les-Mines et antennes mairie**

**Votre demande sera traitée par la Mairie de Limoges**, Service Élections-Pièces d'identité et attestations (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)

Tél. 05 55 45 62 65

Mail : [secretariat\\_PIA@ville-limoges.fr](mailto:secretariat_PIA@ville-limoges.fr)